Accusé de réception en préfecture 017-261700108-20240628-20240704-259-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

<u>Autres membres présents</u>: Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

<u>Etaient absents/excusés</u>: Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration	15
Nombre de votants	15
Nombre d'absent	2
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

${ m N^{\circ}~20}$: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD LES MINIMES – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Une aide financière dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie concernant les actions collectives de prévention a été accordée par le Département de la Charente-Maritime à l'établissement des Minimes pour un montant de 5 506 €. Le détail par action est le suivant :

- 3 256 € pour l'atelier « Art thérapie »
- 2 250 € pour l'atelier « Musicothérapie »

Il convient d'augmenter en dépenses et recettes le montant des cautions versées et remboursées aux résidents pour un montant de 10 000 €.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET MINIMES

Accusé de réception en préfecture 017-261700108-20240628-20240704-259-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

I/F	Chap.	. Fct	Article R/0	D/O) Libellé	Fonctionnement		Investissement	
				K/O	Libelle	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		6288.01	Réel	ANIMATIONS	5 506,00			
F	018		7488	Réel	AUTRES SUBVENTIONS		5 506,00		
I	16		165	Réel	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES			10 000,00	
I	16		165	Réel	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS				10 000,00
	TOTAL				5 506,00	5 506,00	10 000,00	10 000,00	

<u>CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE</u>. POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.